

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré:

Mo:
bi:

09128148

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 01 SEP. 2009

Pour le Greffier,

Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/09/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0460.257.773.

Dénomination

(en entier) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 5170 Profondeville, allée des Renards, 38

Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL - RENOMINATIONS POUVOIRS

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaires des actionnaires de la société anonyme "DESLOUPS", dont le siège social est établi à 5170 Profondeville, allée des Renards, 38, dans le ressort du Tribunal de Commerce de Namur, dressé par le Notaire Thibaut de PAUL de BARCHIFONTAINE, associé à la résidence de Namur (Bouge), en date du vingt-deux juillet deux mille neuf, il ressort que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée a décidé de transférer le siège social pour le porter à 5002 Saint-Servais, rue de Bricgnot, 139, dans le ressort du Tribunal de Commerce de Namur.

L'assemblée a décidé de modifier les statuts en ce sens.

NOMINATION

L'assemblée a réélit aux fonctions d'administrateur Monsieur Yves SWOLFS et Madame Sophie LAFON, et Madame Béatrice DIETZ, qui ont accepté expressément. Leur mandat se terminera immédiatement après l'assemblée générale annuelle de deux mille quinze. Leur mandat est exercé à titre gratuit ou rémunéré suivant décision de l'assemblée.

POUVOIRS

L'assemblée a décidé de conférer au conseil d'administration tous pouvoirs pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'un même contexte, les administrateurs désignés ont déclaré se réunir en conseil d'administration et de nommer comme président, et administrateur délégué Monsieur Yves SWOLFS, ce qu'il a accepté expressément.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Louis JADOUL, notaire associé